

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 22

Séance du 05 septembre 2024 à 19 Heures

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 29 août 2024

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Éliane VIALLOU – René POUILLE – Claudette CHAMPOMMIER – Jean-Jacques BEAUMONT – Emilie BOUSCAVERT.

Absents Excusés : Christelle CHAMPOMMIER.

Procurations : Martine CONSTANT à Eliane VIALLOU.

Secrétaire de séance : Monsieur René POUILLE

Le compte rendu numéro 21 est approuvé par 7 voix.

ORDRE DU JOUR

1/ Bilan du voyage à Paris.

Le Centre Communal d'Action Sociale avait retenu la date du 19 avril.

La société Thermévasion voyages (03) a assuré le transport.

Les membres du CCAS donnent acte du Président du bilan présenté.

Délibération

2 / Don au CCAS :

Le Centre Communal d'Action Sociale doit accepter les dons par délibération (recettes).

Un don de 40 € est attribué au CCAS.

Un don de 1 200 € est attribué au CCAS.

Après en avoir délibéré, le CCAS par 7 voix pour :

-Autorise Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'encaissement des dons en recettes de fonctionnement.

Délibération

3/ Aide au Permis de Conduire.

Vu la délibération du 05 novembre 2014 ;

Vu la délibération du 26 octobre 2015 ;

Vu la délibération du 30 octobre 2017 ;

Dans le cadre de l'aide financière de 700 € maximum octroyée aux jeunes de la commune et selon les conditions arrêtées à la réunion du 5.11.2014, le C.C.A.S a décidé également par délibération du 07 juillet 2021 de compléter les modalités possibles de versement :

-Versement de l'aide possible sur facturation par l'auto-école.

Par 7 voix pour, le CCAS constate que Monsieur Maxence CLUZET participe aux activités associatives de la commune (La Montacutaine) et pourra par conséquent bénéficier de l'aide dans les conditions ci-dessus référencées.

Dans le premier semestre, Madame Louise LENGLET a également bénéficié de l'aide dans les mêmes conditions pour sa participation à la Banda'Mi.

Délibération

4/ Organisation du repas annuel des aînés : traiteur, colis.

Le C.C.A.S. décide par 7 voix pour :

- De fixer la date du repas annuel des aînés au 12 janvier 2025 à 12 heures.
- De solliciter la prestation d'un traiteur local (choix à la prochaine réunion).
- Colis / bon d'achat de 33 € par personne / 1 plaque de chocolat par famille.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

* Situation d'un administré en « hospitalisation provisoire ».

*Point sur les difficultés de l'EHPAD Jean-Paul TOUCAS.

*Pays de Saint-Eloy : semaine bleue du 01 au 09 octobre 2024.

*Bilan période estivale : risques canicule et forte chaleur 2024.

*EDF : état des impayés.

*Conseil Départemental : état des hébergements en foyers d'adultes handicapés.

*Conseil Départemental : état des prises en charge de frais en EHPAD.

*Conseil Départemental : hébergement en famille d'accueil.

*Conseil Départemental : demande de renouvellement « aide ménagère ».

*Conseil Départemental : Mobiplus.

*Conseil Départemental : demande de participation financière au Fonds de Solidarité Logement 2024.